

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 44 (1936)

Heft: 12

Vereinsnachrichten: Das Internationale Rotkreuzkomitee in Genf

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

établi par les soins de la Commission de propagande, puis aussi pour discuter de la campagne de propagande prévue pour l'hiver 1936/1937.

Quarante-deux sections s'étaient fait représenter, et presque tous les membres de la Direction assistèrent à cette réunion. La présentation du film a fait la meilleure impression; il est très complet, intéressant, varié et même impressionnant dans certaines de ses parties. Le film passe en revue les activités les plus importantes de notre Croix-Rouge nationale. Il pourra être mis en circulation — avec opérateurs — dès le milieu de janvier 1937, et est destiné à favoriser le recrutement de membres à nos sections.

Les conférences doivent être fixées dès que possible, et les présidents des sections

auront à organiser les soirées dans leur rayon d'activité. Les comités locaux seront renseignés sur les détails de cette propagande par le film, et recevront prochainement des indications détaillées qui leur seront fournies par le Secrétariat général.

Qu'on veuille bien s'adresser aux présidents des sections pour organiser des séries de conférences avec présentation du film dans toutes les régions du pays. Ne manquez pas de profiter de cette propagande, afin de recruter de nouveaux membres à vos sections et d'intéresser toute la population à notre Croix-Rouge nationale et à ses activités si bien représentées sur le film qui va faire son tour de Suisse!

La rédaction.

Das Internationale Rotkreuzkomitee in Genf

hat an die Behörden von Madrid, Barcelona, Bilbao, Santander, Malaga und Salamanca einen Aufruf gerichtet, in welchem insbesondere erklärt wird, dass es angesichts der tiefen Erschütterung, welche das tragische Schicksal der Tausenden von Gefangenen in Spanien in der ganzen Welt hervorgerufen hat, seine Pflicht sei, sich mit aller Entschiedenheit gegen die herrschenden Zustände auszusprechen und zu erklären:

1. dass die Festnahme von Geiseln mit den Kriegsmethoden eines zivilisierten Staates unvereinbar sei;

2. dass angesichts der Tatsache, dass zahlreiche Nichtmitkämpfende von den kriegführenden Behörden praktisch den Geiseln gleichgestellt werden, da sie denjenigen, die sie gefangen halten, als solche dienen, das Internationale Rotkreuzkomitee es als seine Pflicht er-

achtet, zu erklären, dass bei den Kriegshandlungen, welche die interessierten Parteien unter dem Eindruck des Kampfes sowohl in einem Bürgerkrieg als in einem internationalen Krieg vornehmen, den folgenden Kategorien der Zivilbevölkerung das Maximum an Freiheit und besonders das Recht der freien Abreise zugesichert werden müsse:

a) den Frauen, Kindern, Greisen und Kranken;

b) den Personen, denen man keine politische Tätigkeit vorwerfen kann und im besonderen Falle des gegenwärtigen spanischen Konfliktes den Geistlichen und den früheren Soldaten;

c) den Aerzten und dem Sanitätspersonal, insofern ihre gegenwärtige Tätigkeit unter die Genfer Konvention fällt;

3. schliesslich stellt das Internationale Rotkreuzkomitee fest, dass die drei ge-

nannten Kategorien in keinem Fall Gegenstand von Repressalien sein dürfen.

Das Internationale Rotkreuzkomitee erinnert bei der Verkündigung die-

ses Manifestes daran, dass es noch nie umsonst an die Grossmut und an die Vertragstreue Spaniens appelliert habe.

A propos de la visibilité du signe de la Croix-Rouge.

De récents et douloureux événements ont ramené l'attention sur le devoir qui incombe aux belligérants de respecter les formations et établissements sanitaires placés sous le signe distinctif de la Croix-Rouge.

Naguère, des missions de secours aux blessés des armées en campagne ont pu se trouver involontairement mêlées à des opérations de guerre et être atteintes sans que les auteurs du bombardement en aient été tenus pour responsables.

Mais aujourd'hui, nous exprimons la crainte que ces événements regrettables, qui furent toujours de caractère exceptionnel dans le passé, ne deviennent plus fréquents dans les conflits armés de l'avenir en raison de l'emploi intensif de l'arme aérienne.

Pour mieux assurer leur sécurité, toutes les nations ayant le légitime souci de leur indépendance s'efforcent de développer leur aviation, dont les possibilités d'attaque progressent sans cesse au delà de toutes prévisions, celles-ci étant toujours dépassées par les faits.

Cependant, l'emploi de cette arme, conditionné par les progrès accomplis par l'artillerie anti-aérienne, appelle de très graves réflexions dès qu'on envisage le bombardement des centres importants de l'arrière-front de combat.

Par beau temps et ciel clair, les avions de bombardement pourvus d'appareils amortisseurs du bruit des moteurs ont pu

être entendus jusqu'à une altitude de 5000 mètres. Aussi, pour que des attaques de nuit restent non décelées par le service du guet et échappent aux ripostes efficaces de l'artillerie terrestre contre avions, elles devront s'exécuter entre 6000 et 7000 mètres.

De plus, les avions qui effectuent des bombardements de jour entre 3000 et 5000 mètres, avec une précision de l'ordre de 50 à 60 mètres, ont une vulnérabilité notable, car la manœuvre les oblige à se présenter au-dessus du but suivant une ligne rectiligne, à altitude constante durant un temps supérieur à 2 minutes; temps plus que suffisant à l'artillerie anti-aérienne pour régler son tir. Le camouflage doit alors rendre les avions invisibles de jour à partir de 2500 mètres.

Or, peut-on, de ces hauteurs, distinguer nettement, sans ambiguïté possible, de jour (et de nuit?) l'emblème — la croix rouge — porté par des formations et des établissements sanitaires?

Nous voudrions en avoir la certitude, mais nous ne l'avons pas. Et ces éventualités, devant lesquelles on pourrait se trouver demain, nous les envisageons avec une profonde inquiétude.

A ce propos, nous détachons ici, en traduction, un chapitre d'un article, publié dans le numéro de février 1936 du *Samaritaan* sous le titre: Le bombardement des ambulances de la Croix-Rouge, qui relate des expériences d'un très